



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpénaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 7 avril 2017

Madame,

Par courrier réceptionné le 2 février 2017, vous avez sur la préconisation de l'autorité environnementale, sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur votre projet éolien « les Closeaux » sur la commune de Choisy-en-Brie.

La commission s'est réunie le jeudi 6 avril 2017 pour examiner ce projet.

Vous avez présenté le projet, et après échanges avec les membres de la commission, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

La commission a relevé la qualité de votre présentation.

Toutefois, la commission a rendu un avis défavorable sur votre projet de création du parc éolien « les Closeaux », au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, au motif d'une consommation non rationnelle, donc excessive, de foncier agricole lié à la création de chemins d'accès, qui n'utilisent pas les chemins existants.

S'il devient possible d'utiliser les chemins existants, le projet pourra alors être ré-examiné en commission, le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Maité MOREL
RES-GROUP
15 rue Louis Le Grand
75002 PARIS

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne


Yves SCHENFEIGEL